

LA DÉFINITION DE L'AGROTOURISME* (MARS 2002)

L'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte.

La nature des produits et des services agrotouristiques

L'offre agrotouristique compte un certain nombre de catégories de produits et de services :

- Visite et animation à la ferme ;
- Hébergement ;
- Restauration mettant en valeur, en premier lieu, les produits de la ferme et, de façon complémentaire, les produits agroalimentaires régionaux, de sorte que ces deux sources de produits participent principalement à la composition du menu ;
- Promotion et vente de produits agroalimentaires.

Il convient de souligner que ce sont les services d'accueil et de diffusion d'information à caractère agricole qui caractérisent l'aspect agrotouristique.

* Cette définition recueille un large consensus au sein du Groupe de concertation sur l'agrotourisme et du Comité sur l'aménagement et la protection du territoire agricole.

LES RÔLES PRINCIPAUX DE L'AGROTOURISME

L'agrotourisme peut jouer un rôle sur plusieurs plans :

Sur le plan économique

- Diversifier les revenus agricoles ;
- Contribuer à la rentabilité des entreprises ;
- Faciliter la mise en marché de certains produits et services agricoles ou alimentaires ;
- Soutenir le développement et diversifier l'économie des régions, des localités et des communautés rurales ;

Sur le plan touristique

- Proposer une expérience touristique nouvelle et diversifiée ;
- Favoriser la découverte du milieu rural et des produits régionaux ;
- Mettre en valeur les paysages ruraux ;

Sur le plan social et sur le plan éducatif

- Sensibiliser le public aux réalités de l'agriculture ;
- Fournir de l'information sur les productions et les pratiques agricoles ;
- Offrir des occasions de dialogue entre les producteurs et les citoyens ;
- Favoriser une meilleure compréhension de l'usage du territoire agricole ;

Au regard du secteur agricole

- Accroître la contribution de l'agriculture à l'économie locale, régionale et québécoise ;
- Valoriser la profession agricole.

LES ENJEUX POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROTOURISME

L'agrotourisme doit être complémentaire d'une agriculture dynamique, saine, vivante et rentable.

L'agrotourisme est un élément de l'offre touristique régionale dont les retombées doivent profiter pour la plus grande part aux régions et à leurs communautés rurales.

L'agrotourisme est un secteur en plein essor dont il faut encourager, soutenir et faciliter le développement.

L'agrotourisme doit tenir compte des réalités du tourisme et doit relever peu à peu ses standards de qualité.

Si le développement de l'agrotourisme est principalement du ressort des localités et des régions, il y a tout de même nécessité d'établir une concertation à l'échelle du Québec.

L'agrotourisme doit tenir compte des réalités de la réglementation, de la production et de la mise en marché collective des produits agricoles et alimentaires.

L'agrotourisme doit se développer dans le contexte d'une cohabitation harmonieuse avec les activités agricoles et rurales sur le territoire.

L'agrotourisme repose sur une gamme diversifiée de produits et de services qui comportent, pour les entreprises, des perspectives de viabilité financière à long terme.

LES CONDITIONS DE SUCCÈS DE L'OFFRE AGROTOURISTIQUE DES ENTREPRISES

Toute offre agrotouristique devrait rencontrer les conditions suivantes :

- Provenir d'un producteur agricole reconnu en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles ;
- Mettre en valeur la production agricole et ses dérivés ;
- Miser sur la qualité de la prestation du service et de l'accueil ;
- S'appuyer sur les compétences particulières appropriées à l'industrie touristique ;
- Adopter une formule d'animation et d'accueil où la dimension « communication » doit être exploitée avec « savoir-faire » et avec le « goût » de transmettre son expérience ;
- Coexister dans le respect et l'harmonie avec les activités agricoles et rurales qui se déroulent sur le territoire ;
- Déployer une stratégie de marketing axée sur un agrotourisme authentique qui propose une expérience unique comportant une haute valeur émotionnelle et sensorielle ;
- S'intégrer à l'offre touristique du Québec par l'entremise de routes et de circuits, de forfaits et de partenariats d'affaires.

LA MISSION DU GROUPE DE CONCERTATION

Le Groupe s'est donné comme mission de promouvoir et de favoriser le développement de l'agrotourisme :

- en soutenant la recherche d'une vision commune des perspectives de développement et des priorités d'action ;
- en contribuant à la proposition et à la définition des paramètres favorisant le développement de cette activité ;
- en appuyant l'échange d'information entre les organisations engagées dans l'agrotourisme ;
- en privilégiant la collaboration avec les organisations intéressées dans la préparation et la réalisation d'activités, de manifestations et d'outils de développement.

L'APPUI DES ORGANISATIONS

Les organisations membres désignent des représentants de leur réseau ou de certaines de leurs directions pour qu'ils participent aux comités de travail et à des projets particuliers.

En rejoignant les rangs du CRAAQ, le Groupe s'est assuré non seulement une pérennité, mais aussi des ressources pouvant contribuer à des projets structurants pour le secteur. Une chargée de projet du CRAAQ coordonne les activités du Groupe.

Afin d'élargir ses bases et de produire un travail de qualité, le Groupe s'associe à diverses organisations qui se joignent aux travaux en fonction de leurs compétences et selon leur intérêt.

LES RETOMBÉES ET LES RÉALISATIONS

Le premier mandat rempli par le Groupe a été d'établir un consensus sur une définition de l'agrotourisme et sur les paramètres du développement de cette activité. Les éléments décrits au verso constituent le cadre de référence adopté pour faciliter la réalisation de ses travaux.

Le Groupe a contribué à la reconnaissance de l'agrotourisme comme secteur en émergence :

- La Politique touristique du Québec reconnaît l'agrotourisme comme l'un des 14 produits porteurs au regard desquels le ministère du Tourisme axera en priorité ses interventions ;
- Le MAPAQ a mis sur pied une table sectorielle formée de représentants de ses directions régionales pour maximiser les retombées de son action en agrotourisme.

Le Groupe a participé à de nombreux travaux :

- Diagnostic sectoriel et plan de développement et de commercialisation 2006-2011 ;
- Portraits des entreprises au Québec et dans 5 régions ;
- Guide de qualité et guide de procédure pour les circuits; définition de standards : critères de base (sécurité, salubrité, accueil) et critères supplémentaires à remplir selon la qualité recherchée ;
- Signalisation touristique : établissement de critères d'admissibilité et création d'un pictogramme des fermes agrotouristiques ;
- Étude de la problématique de l'aménagement et de la protection du territoire agricole.

La documentation sur l'agrotourisme au Québec est publiée dans le site Internet du MAPAQ :

www.mapaq.gouv.qc.ca/agrotourisme.

LES ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES

Le Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec est composé de représentantes et de représentants de différentes organisations. Cette pluralité est l'assise d'une réflexion plus large et assure une meilleure représentativité des personnes intéressées par les activités agrotouristiques :

- Association des centres locaux de développement du Québec (1 personne) ;
- Associations touristiques régionales associées du Québec (1 personne) ;
- Fédération des Agricotours du Québec (2 personnes) ;
- Fédération québécoise des organisations locales de tourisme (1 personne) ;
- Réseau agrotouristique et agroalimentaire de Lanaudière (1 personne) ;
- Tables de concertation agroalimentaire du Québec (1 personne) ;
- Union des producteurs agricoles (2 personnes) ;
- Ministère du Tourisme (1 personne) ;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (3 personnes).

Depuis 2006, le Groupe fait partie, à titre de comité sectoriel, du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ).

Pour nous joindre:

PATRICIA TURMEL
(chargée de projet) – CRAAQ
2875, boul. Laurier, 9e étage
Québec (Québec) G1V 2M2
Tél. : 418 523-5411 poste 405
Téléc. : 418 644-5944
Courriel : pturmel@craaq.qc.ca
Site Internet : www.craaq.qc.ca

Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec

